

## Note de présentation brève et synthétique – Budget primitif 2025

CGCT - Article L2313-1 :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

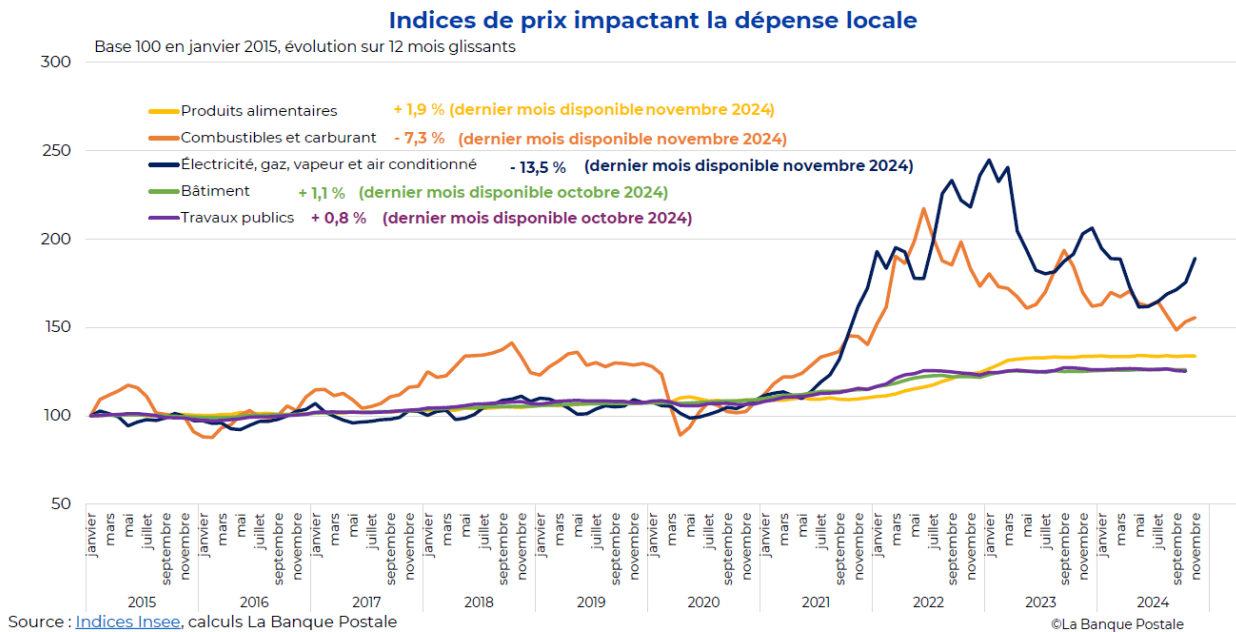
# Sommaire

<b>Contexte et finances locales .....</b>	<b>3</b>
Le contexte macroéconomique .....	3
Les collectivités locales.....	4
L'épargne et les investissements .....	6
Les mesures de la loi de finance pour 2025.....	7
<b>L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement .....</b>	<b>9</b>
L'évolution des dépenses et recettes.....	9
Tendances financières rétrospectives .....	10
Les ratios légaux (art. 2313-1 CGCT).....	11
L'évolution de la fiscalité .....	12
L'évolution des concours de l'Etat.....	13
L'évolution des produits des services de la Commune .....	14
L'évolution des dépenses de personnel.....	15
L'évolution des autres charges .....	15
<b>L'évolution de l'épargne .....</b>	<b>16</b>
<b>La dette .....</b>	<b>16</b>
L'évolution de la dette.....	16
L'encours de la dette.....	17
<b>L'investissement.....</b>	<b>18</b>
<b>Le fond de roulement .....</b>	<b>19</b>
<b>Le budget de fonctionnement en 2025 .....</b>	<b>21</b>
Les dépenses .....	21
Les recettes.....	24
<b>Le budget d'investissement en 2025 .....</b>	<b>26</b>
Les dépenses .....	26
Les recettes.....	28

## Contexte et finances locales

### Le contexte macroéconomique

L'année 2024 a été marquée par une décreue de l'inflation, plus nette en zone euro où elle s'est quasiment normalisée, qu'aux Etats-Unis où la hausse des prix reste encore vive dans certains secteurs, notamment les services. Cela a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement monétaire à mi-année. En France, le niveau de l'inflation a nettement reculé : après + 5,7% en 2023 et +2,5% en 2024, elle s'établirait à +1,8% en 2025.



Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

Sur le plan de l'activité économique, le monde est marqué par une assez grande hétérogénéité. Aux Etats-Unis, la croissance reste sur un rythme soutenu compris entre 2,5 et 3 % l'an, supérieur au potentiel de moyen terme. En zone euro, la croissance est plus faible, autour de 1 % l'an. En outre, une assez grande disparité prévaut entre une Allemagne à l'arrêt et une économie espagnole qui bénéficie d'une croissance soutenue. L'activité industrielle en Europe est pénalisée globalement par des prix de l'énergie plus élevés qu'aux Etats-Unis et qu'en Asie, ce qui commence à affecter les choix de localisation des grands groupes industriels mondiaux avec des répercussions en matière d'emploi.

En France, la croissance économique est restée proche de son potentiel (+1,1%), avec un petit bonus lié aux Jeux olympiques et paralympiques. La demande intérieure est restée faible, d'où une consommation moins dynamique. L'investissement des entreprises s'est un peu réduit, avec la hausse des coûts de financement, des perspectives de demande affaiblies et l'incertitude politique. Un point plus favorable est le début de stabilisation du marché immobilier grâce à une baisse des taux des crédits : le nombre de transactions ne baisse plus et le volume de crédits est reparti à la hausse même si la construction neuve est toujours à la peine. Point positif, le taux de chômage est bas, à l'aube de son évolution historique. Des signaux plus mitigés sont toutefois perceptibles ces derniers mois : des suppressions nettes d'emplois sont apparues à mi-année et les difficultés de recrutement s'atténuent, signalant de moindres embauches. Pour 2025, le taux de croissance est estimé à 1%.

En 2024, l'incertitude politique a influé sur le niveau des taux d'intérêt français à long terme. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, celui-ci s'est écarté par le haut du taux d'intérêt allemand. Le taux français est désormais supérieur au taux du Portugal et l'Espagne, deux pays qui étaient au cœur de la crise de la dette au cours des années 2010. C'est le signe d'une certaine inquiétude des investisseurs sur la trajectoire des finances publiques françaises à moyen-terme. Le niveau du taux français ne s'est cependant pas envolé car on est entré mi-2024 dans un cycle d'assouplissement monétaire dans beaucoup de pays. Une interrogation subsiste cependant pour les mois à venir avec les mesures annoncées par Donald Trump.

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	+1,1%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+1,1%	+0,8%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+1,1%	+0,9%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+1,1%	+1,1%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024)</a>	+0,7%	+1,1%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2024)</a>	+0,8%	+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2024)</a>	+0,8%	+1,2%

\*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2024 et selon les données provisoires publiées par l'[Insee](#) le 7 janvier 2025, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **2,0% en moyenne** (+2,3 % pour l'[IPCH](#)). L'inflation définitive pour l'année 2024 sera connue lors de la prochaine parution [Insee](#) le 15/01/2025).

Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

## Prévisions d'inflation\* S<sup>2</sup>LOW

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID : 085-218500346-20250304-DELIB\_25\_021-BF

Prévisions annuelles France	2024	2025
<a href="#">Insee (déc. 2024)</a>	/	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%	
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+1,9%	
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+1,6%	
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+1,6%	
<a href="#">Gouvernement (PLF 2025)</a>	+1,8%	

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
<a href="#">BCE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%	
<a href="#">Commission européenne (nov. 2024) - IPCH</a>	+2,1%	
<a href="#">OCDE (déc. 2024) - IPCH</a>	+2,1%	
<a href="#">FMI (oct. 2024) - IPCH</a>	+2,0%	

## Les collectivités locales

Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
<b>Nombre de communes</b> au 1 <sup>er</sup> janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
<b>Nombre de communes nouvelles</b> au 1 <sup>er</sup> janvier (par rapport à 2013)	785	793	804	845
<b>Nombre de groupements à fiscalité propre</b> au 1 <sup>er</sup> janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (yc mét. de Lyon)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
<b>Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes)</b> au 1 <sup>er</sup> janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
<b>Nouveaux transferts de compétences</b>	Début de l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

<b>Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*</b>		
Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

<b>Finances des départements 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	71,5 Md€	+0,3%
Dépenses de fonct.	66,9 Md€	+3,7%
Épargne brute	4,6 Md€	-31,8%
Investissement**	12,8 Md€	+2,6%
Encours de dette	31,7 Md€	+3,8%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

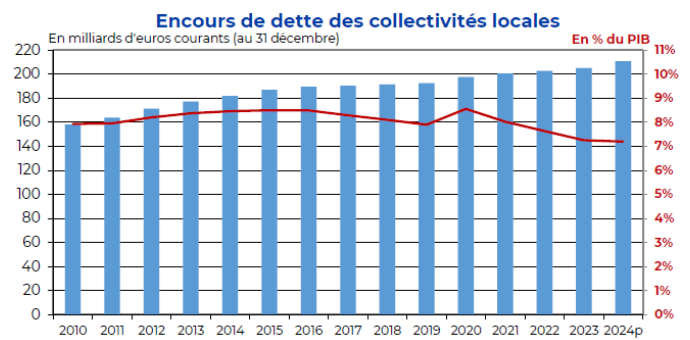
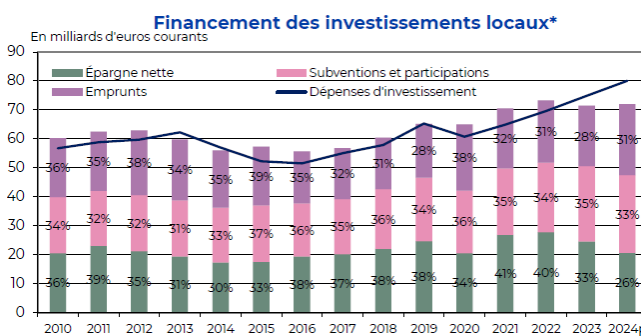
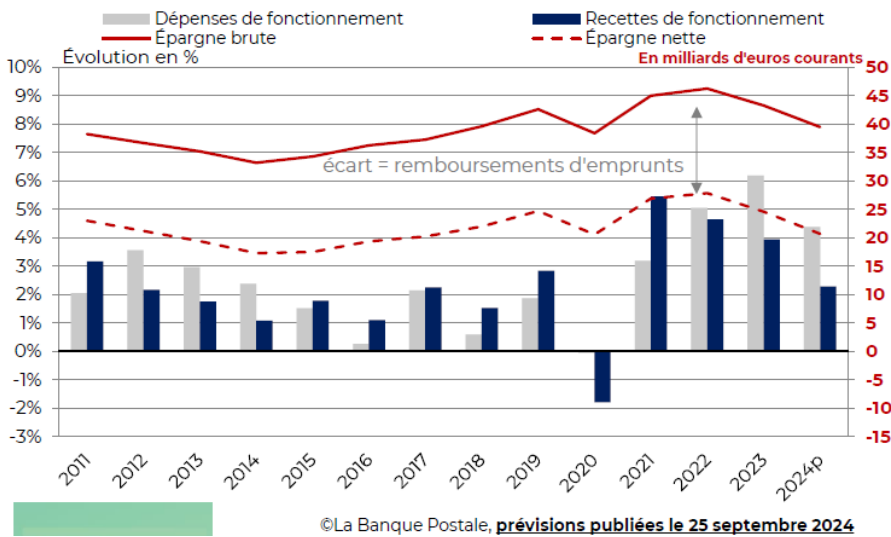
<b>Finances des régions &amp; collectivités territoriales uniques 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	31,4 Md€	+2,1%
Dépenses de fonct.	25,5 Md€	+3,8%
Épargne brute	5,8 Md€	-5,1%
Investissement**	14,3 Md€	+4,6%
Encours de dette	37,1 Md€	+4,9%

<b>Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	99,5 Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€	-7,8%
Investissement**	29,2 Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€	+1,4%

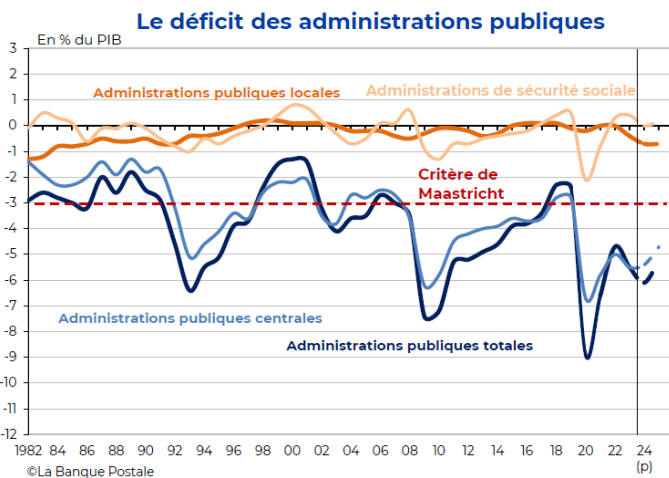
<b>Finances des EPCI à fiscalité propre 2024 (estimations et évolutions)*</b>		
Recettes de fonct.	53,7 Md€	+2,8%
Dépenses de fonct.	46,6 Md€	+3,8%
Épargne brute	7,1 Md€	-3,5%
Investissement**	13,1 Md€	+9,3%
Encours de dette	30,3 Md€	+3,1%

©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

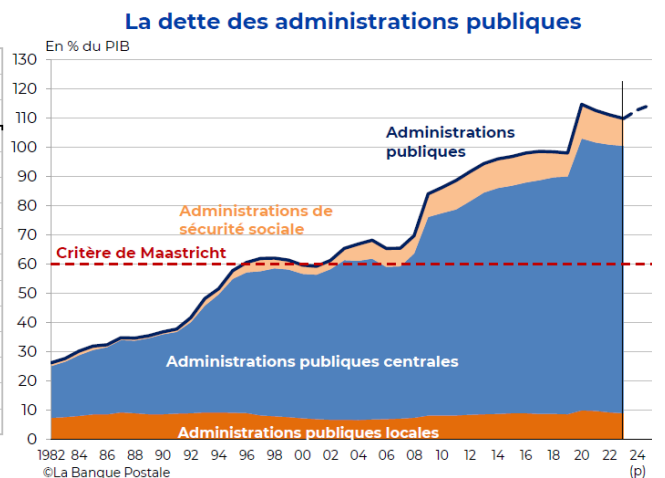
Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

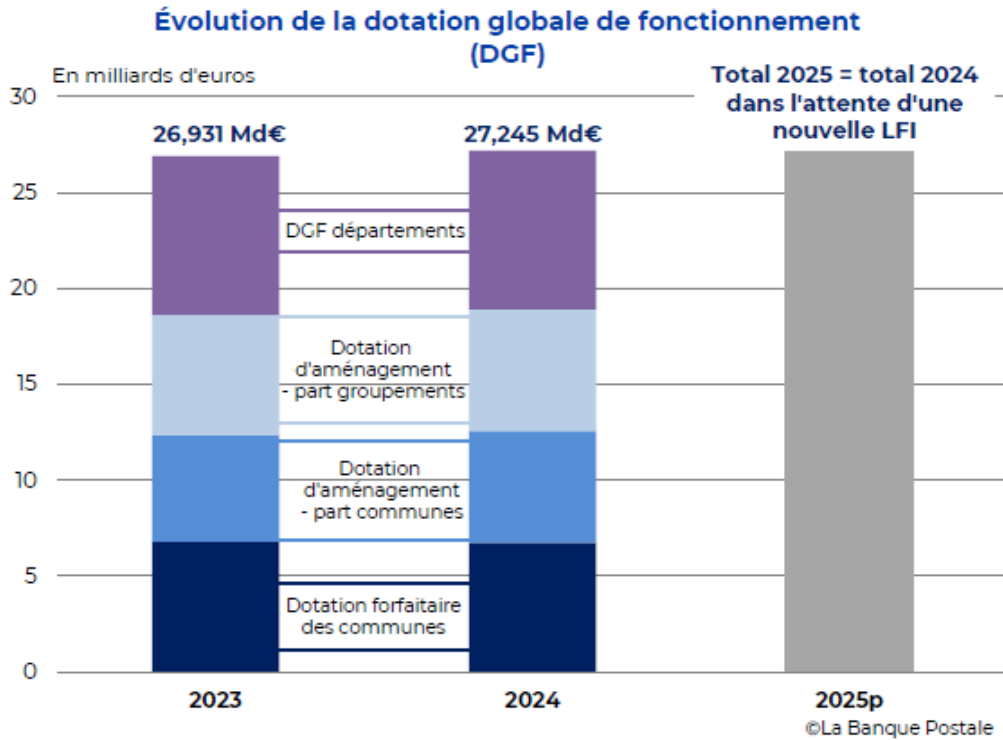


Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.



Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

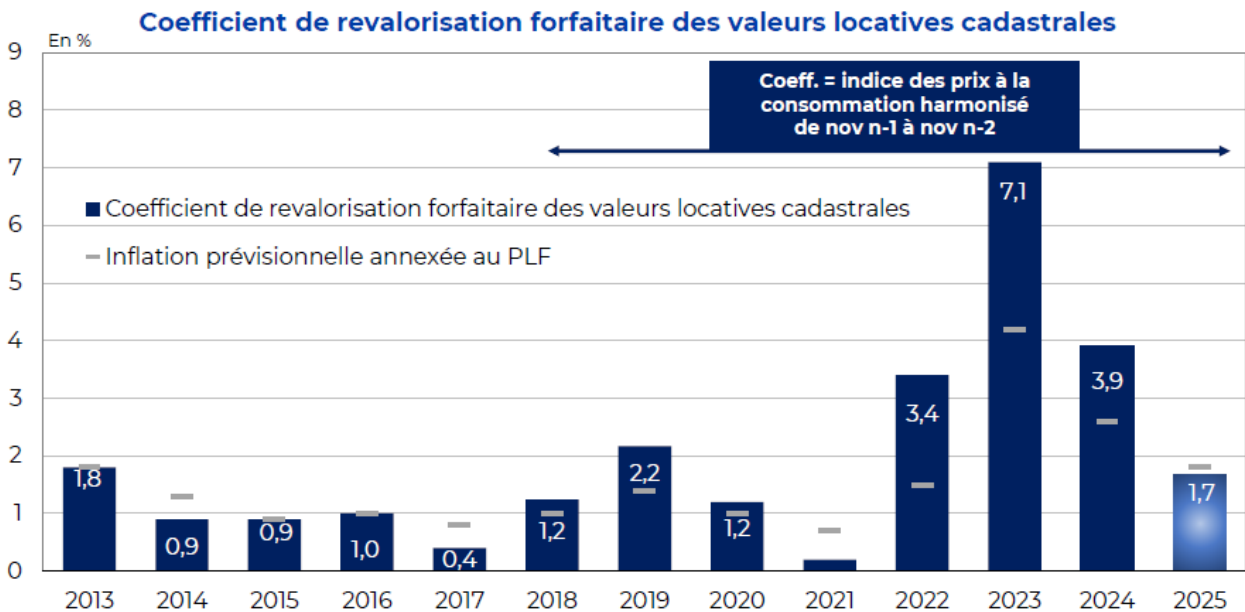




Source : rapports sur les finances locales annexés aux projets de lois de finances  
 Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

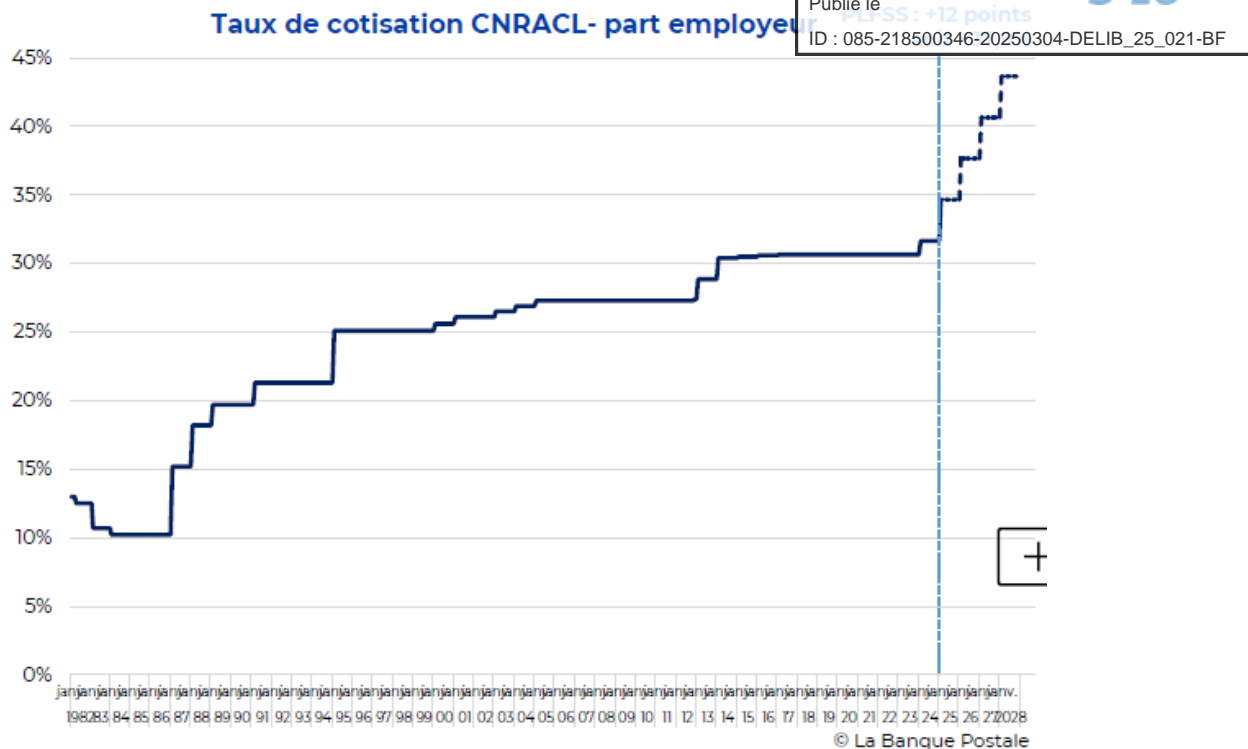
Les mesures actées :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales :



Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

## Le taux de cotisation CNRACL :



Extrait du DOB en instantané de la Banque Postale en date du 09/01/25.

Une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL est à l'étude. Le projet de loi de finances prévoyait notamment une hausse du taux retraite CNRACL avec un taux de 31,65% à 35,65%. (tout en sachant que le PLF prévoit un étalement sur 4 ans de la hausse cotisation CNRACL pour arriver à 43,65 %).

L'effet de la fraction de correction du potentiel fiscal et du potentiel financier et de l'effort fiscal :

Comme le précise la Banque Postale dans le DOB en instantané du 09/01/25, les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul des indicateurs financiers, des conséquences des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réduction des bases des locaux industriels) de la prise en compte de nouvelles ressources pour le calcul du potentiel fiscal, et au contraire de la réduction des recettes prises en compte pour le calcul de l'effort fiscal) via la création de fractions de correction. Ces fractions devaient être prises en compte à hauteur de : 90 % en 2023, 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 % en 2027, avec prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul en 2028.

### Les mesures mises en place avec le PLF 2025 :

#### **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :**

- évolution du taux de FCTVA, de 16,404 % à 14,850 %
- suppression des dépenses de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité

Un impact estimé de ces deux mesures selon la Banque Postale dans le DOB en instantané du 09/01/25 : une baisse de 10% du remboursement de TVA pour les collectivités.

#### **La création d'un fonds de réserve :**

Il s'agit d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques avec la création d'un fonds de réserve. Ce fonds serait abondé par un prélèvement sur le montant des impositions des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros.

#### **Le fonds vert :**

Une baisse est attendue avec 1 Md€ disponible pour 2025 lorsque la loi de finances 2024 avait ouvert 2,50 Md€.

## L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

### L'évolution des dépenses et recettes

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le



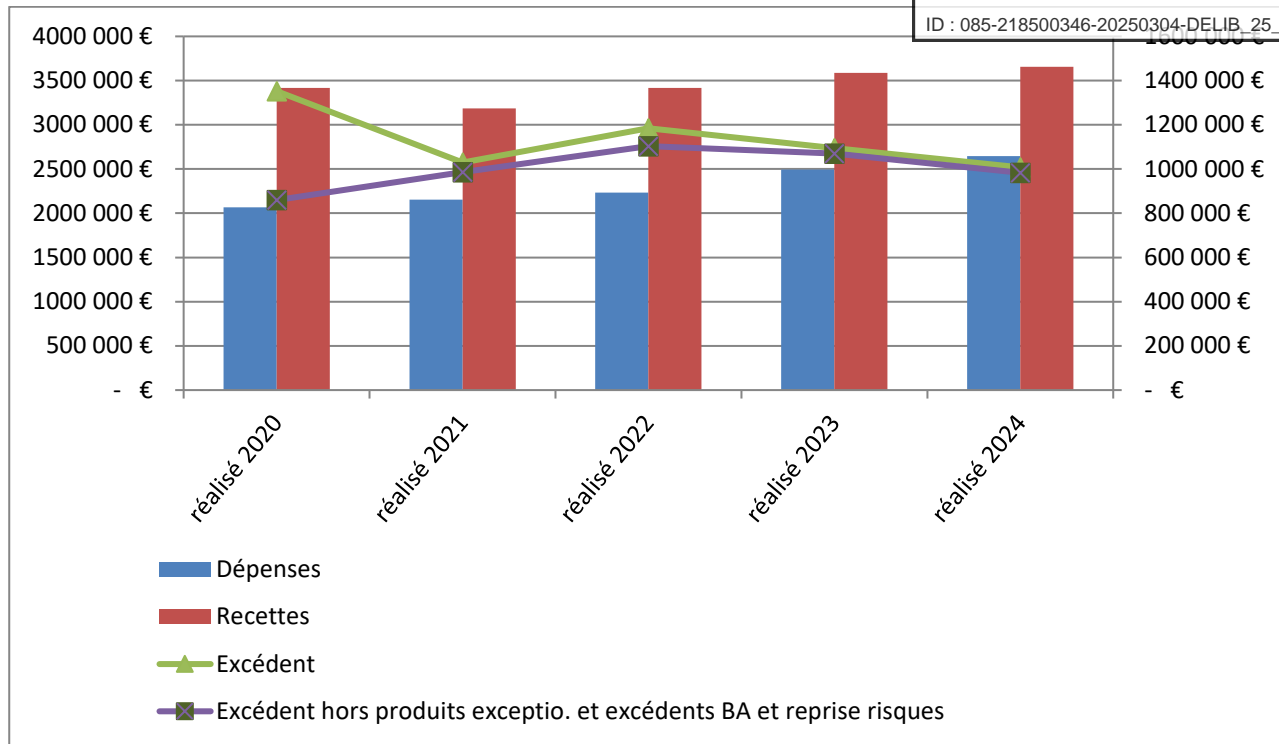
ID : 085-218500346-20250304-DELIB\_25\_021-BF

Un point sur l'évolution des dépenses et recettes depuis 2021 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Désignation	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024
011 Charges à caractère général	567 264 €	609 201 €	723 822 €	802 695 €
60 : achats	140 978 €	160 111 €	186 449 €	185 399 €
61 : services extérieurs	353 843 €	364 951 €	445 009 €	514 530 €
62 : autres services extérieurs	65 848 €	72 093 €	83 819 €	93 272 €
63 : impôts, taxes et vers. assimilés	6 594 €	12 046 €	8 545 €	9 494 €
012 : Charges de personnel	946 172 €	961 576 €	1 020 230 €	1 040 559 €
62 : autres services extérieurs	97 266 €	70 163 €	60 443 €	67 697 €
63 : impôts, taxes et vers. assimilés	12 678 €	13 615 €	14 787 €	15 082 €
64 : charges de personnel	836 228 €	877 798 €	945 000 €	957 780 €
014 : Atténuation de charges	184 201 €	184 243 €	184 758 €	185 668 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	45 242 €	107 038 €	231 950 €	204 638 €
65 : Autres charges de gestion	425 671 €	460 563 €	550 856 €	573 466 €
66 : charges financières	18 800 €	17 385 €	14 283 €	45 124 €
67 : charges except. / spécifiques	20 €	30 €	231 €	86 €
68 : Dotations amort. et provisions	12 000 €	500 €	0 €	0 €
023 : virement à section d'invest.	949 493 €	1 084 467 €	882 907 €	745 206 €
<b>Total dépenses (sans 023)</b>	<b>2 199 370 €</b>	<b>2 340 535 €</b>	<b>2 726 130 €</b>	<b>2 852 236 €</b>
Total dépenses (avec 023)	3 148 863 €	3 425 002 €	3 609 036 €	3 597 442 €

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Désignation recettes	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024
002: excédent reporté	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
013: atténuation de charges	26 993 €	50 980 €	59 876 €	21 778 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	13 764 €	1 000 €	55 989 €	30 144 €
70: produits des services	237 371 €	242 524 €	282 202 €	264 780 €
73: impôts et taxes	1 720 594 €	1 831 954 €	1 964 737 €	2 021 950 €
74 : dotations et participations	1 128 642 €	1 179 756 €	1 213 489 €	1 282 000 €
75 : Produits divers gestion courante	59 218 €	87 362 €	43 490 €	40 069 €
76 : Produits financiers	2 €	2 €	3 €	5 €
77: Produits except. / spécifiques	10 922 €	25 239 €	24 477 €	494 €
78 : Reprise provisions	0 €	0 €	0 €	24 000 €
Total produits	3 197 507 €	3 418 818 €	3 644 262 €	3 685 220 €
Total produits avec excédent reporté	3 397 507 €	3 618 818 €	3 844 262 €	3 885 220 €
<b>Excédent de fonctionnement (Total Produit - Total Dépenses hors 023)</b>	<b>1 198 137 €</b>	<b>1 078 282 €</b>	<b>918 132 €</b>	<b>1 032 984 €</b>

Un point sur l'évolution des dépenses réelles et recettes réelles (hors excédent



L'évolution des dépenses et recettes réelles engendre un excédent de fonctionnement en diminution de 8%, hors produits exceptionnels/excédent budget annexe/reprise provision risques

Tendances financières rétrospectives

Principaux postes dépenses	2021	2022	2023	2024
Charges caract. gl	567 264 €	609 201 €	723 822 €	802 695 €
Charges personnel	946 172 €	961 576 €	1 020 230 €	1 040 559 €
Atténuation charges	184 201 €	184 243 €	184 758 €	185 668 €
Autres charges gestion	425 671 €	460 563 €	550 856 €	573 466 €
Charges financières	18 800 €	17 385 €	14 283 €	45 124 €
Charges except. / spécifiques	20 €	30 €	231 €	86 €
Dotations/Provisions pour risques	12 000 €	500 €	0 €	0 €
Total dépenses	2 142 128 €	2 233 498 €	2 494 180 €	2 647 598 €

Principaux postes dépenses	2021	2022	2023	2024
Charges caract. gl	26%	27%	29%	30%
Charges personnel	44%	43%	41%	39%
Atténuation charges	9%	8%	7%	7%
Autres charges gestion	20%	21%	22%	22%
Charges financières	1%	1%	1%	2%
Charges exceptionnelles	0%	0%	0%	0%

Principaux postes recettes	2021	2022	2023	2024
Fiscalité directe <sup>1</sup>	1 242 072 €	1 339 252 €	1 470 992 €	1 587 671 €
Fiscalité indirecte (taxe addit. mut.)	113 158 €	125 076 €	133 307 €	120 333 €
Dotations d'Etat	1 070 820 €	1 157 417 €	1 192 684 €	1 221 205 €
Autres ress. non fiscales et dotations	409 223 €	376 751 €	370 388 €	333 115 €
Produits services/divers gestion cour.	278 530 €	287 637 €	335 862 €	346 233 €
Atténuation de charges	26 993 €	50 980 €	59 876 €	21 778 €
Produits except. / spécifiques	10 922 €	25 239 €	24 477 €	494 €
Excédents BA	32 022 €	55 466 €	0 €	0 €
Total recettes	3 183 741 €	3 417 818 €	3 588 273 €	3 655 076 €

<sup>1</sup> Attention, le produit perçu dans le cadre de la compensation suite à la réforme de la TH est intégré dans ce poste de recettes.

Principaux postes recettes	2021	2022	2023	2024
Fiscalité directe	39%	39%	41%	43%
Fiscalité indirecte (taxe addit. mut.)	4%	4%	4%	3%
Dotations d'Etat	34%	34%	33%	33%
Autres ress. non fiscales et dotations	13%	11%	10%	9%
Produits services/divers gestion cour.	9%	8%	9%	9%
Atténuation de charges	1%	1%	2%	1%
Produits exceptionnels	0%	1%	1%	0%

### Les ratios légaux (art. 2313-1 CGCT)

Population prise en compte : 3 529

	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles f. / pop	618 €	637 €	707 €	747 €
Produits impositions directes / pop	356 €	382 €	416 €	448 €
Recettes réelles f. / pop	913 €	975 €	1 017 €	1 031 €
Dépenses équipement brut / pop	263 €	541 €	350 €	840 €
Encours de dette / pop	281 €	233 €	327 €	558 €
DGF / pop	283 €	302 €	308 €	314 €
Dépenses pers. / dépenses réelles f.	44%	43%	41%	39%
Dépenses équipement brut / RRF	29%	55%	34%	81%
Taille financière <sup>1</sup>	990 €	1 078 €	1 327 €	1 413 €
Indépendance financière globale <sup>2</sup>	48%	48%	50%	53%
Taux d'endettement <sup>3</sup>	31%	24%	32%	54%
Taux de charge de la dette <sup>4</sup>	5%	5%	5%	6%
Poids fiscal endettement <sup>5</sup>	14%	14%	12%	14%
Marge d'autofinancement <sup>6</sup>	72%	70%	74%	77%

<sup>1</sup> Masse total RRF et RRI rapportées à la pop

<sup>2</sup> Poids de la fiscalité directe et des recettes de tarification par rapport RRF

<sup>3</sup> Encours dette / RRF

<sup>4</sup> Somme dépenses 6611 et 16 (charges financières + capital) / RRF (alerte 21%)

<sup>5</sup> Somme dépenses comptes 6611 et 16 (charges financières + capital) / contributions directes au 7311

<sup>6</sup> Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, + le ratio est faible, + la capacité à financer l'investissement est élevée

Un rappel au préalable avec le nouveau schéma de financement depuis 2021 p

- Perte de la taxe d'habitation résidences principales (TH)
- Maintien de la taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)
- Transfert du taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) à partir de 2021
- Système de compensation afin de neutraliser les effets de la suppression du produit de la TH avec l'application d'un coefficient correcteur
- Abattement de 50% du FB des établissements industriels

L'évolution des taux est la suivante :

	2021	2022	2023	2024
	Bournezeau	Bournezeau	Bournezeau	Bournezeau
Taux THRS	22,47%	22,47%	22,47%	23,36%
Taux TFB	31,54%	31,90%	31,90%	33,16%
Taux TFNB	44,30%	44,81%	44,81%	46,58%

Ces taux s'appliquent ensuite sur des bases fiscales dont le mode de calcul associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales. Son montant s'obtient en appliquant un taux d'imposition à une base d'imposition. Ces deux paramètres sont déterminés de la façon suivante pour le foncier bâti :

- la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égale à la moitié de la valeur locative cadastrale . Cette dernière correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année. L'abattement forfaitaire de 50 % permet de prendre en compte les frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.
- le taux d'imposition est voté au sein de chaque collectivité territoriale.

Comme indiqué précédemment, la base est actualisée chaque année selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) :

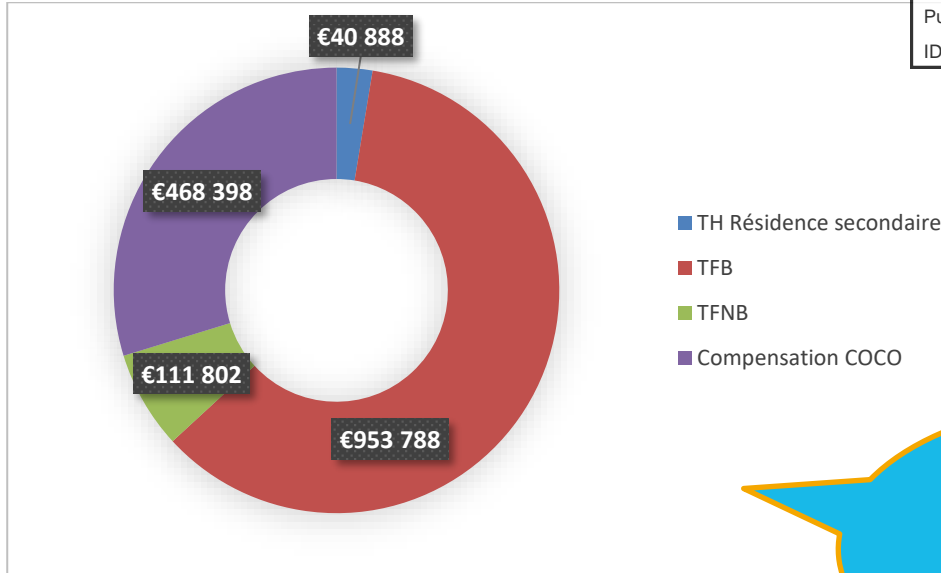
	2021	2022	2023	2024
Coefficient IPCH	1,002	1,034	1,071	1,039

L'évolution des produits est ainsi le résultat de l'évolution de l'IPCH et des taux :

	2021	2022	2023	2024
	Bournezeau	Bournezeau	Bournezeau	Bournezeau
THRS	33 212 €	37 661 €	55 100 € <sup>1</sup>	40 888 €
TFB	735 589 €	796 514 €	863 082 €	953 788 €
TFNB	90 592 €	96 219 €	102 644 €	111 802 €
Compensation	372 292 €	404 945 €	441 996 €	468 398 €

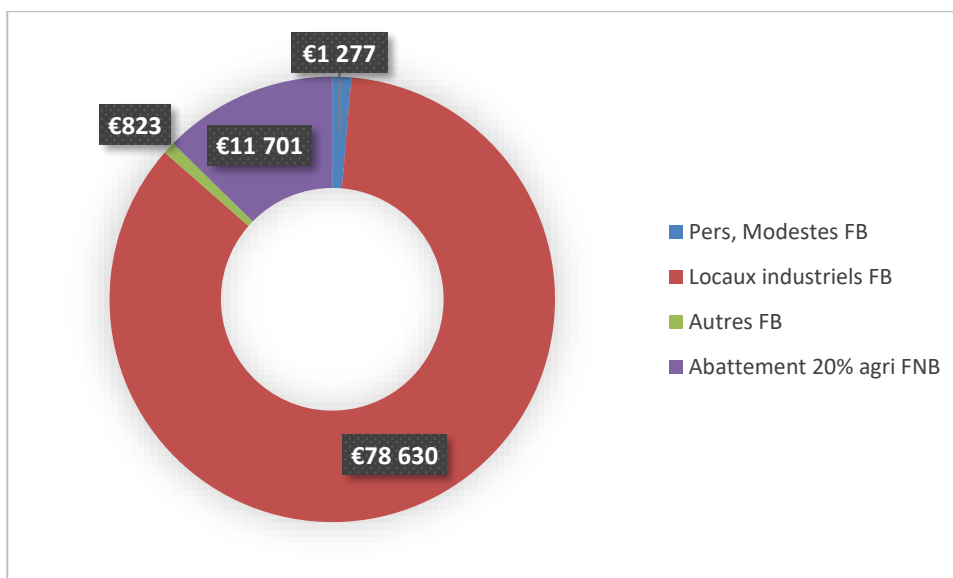
<sup>1</sup> La campagne de la TH 2023 a été réalisée pour la première année à partir des données déclarées par les propriétaires. En cas d'absence de déclaration, ou de discordance entre l'adresse du logement déclarée par le propriétaire et l'adresse du domicile principal déclarée par l'occupant dans sa déclaration de revenus, des taxes d'habitation ont pu être émises à tort avec pour effet d'augmenter les bases d'imposition. Le produit perçu en 2023 ne correspond donc pas à la réalité de ce qu'il aurait dû être.

## La fiscalité directe en 2024 :



Le transfert du produit FB du département ne compensant pas la perte de la TH, l'Etat compense à hauteur de 468 398 € en 2024 (coco).

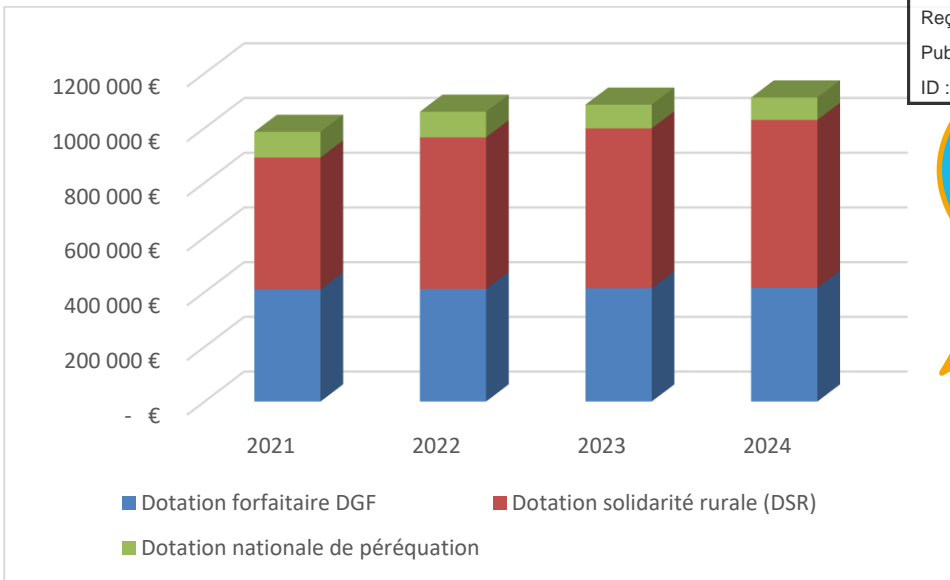
## Les allocations compensatrices en 2024 :

L'évolution des concours de l'Etat

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

La dotation de solidarité rurale (DSR) est quant à elle composée de trois fractions :

- Une fraction « bourg-centre » : communes jouant un rôle de centre en milieu rural (chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15 % de la population du canton)
- Une fraction péréquation : répartie en fonction de critères de ressources et de charges, potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique
- Une fraction cible : communes rurales les plus défavorisées



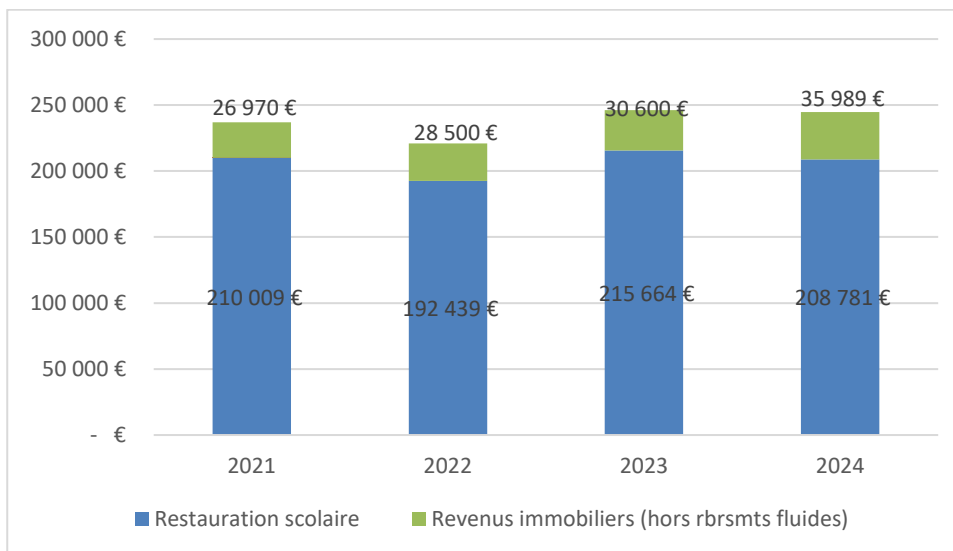
En 2021 les concours de l'Etat s'élevaient à près de 986 000 €. En 2024 ils sont environ de 1 111 500 €.

Les 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants éligibles à une au moins des fractions bourg-centre ou péréquation sont ensuite classées en fonction d'un indice synthétique pondéré :

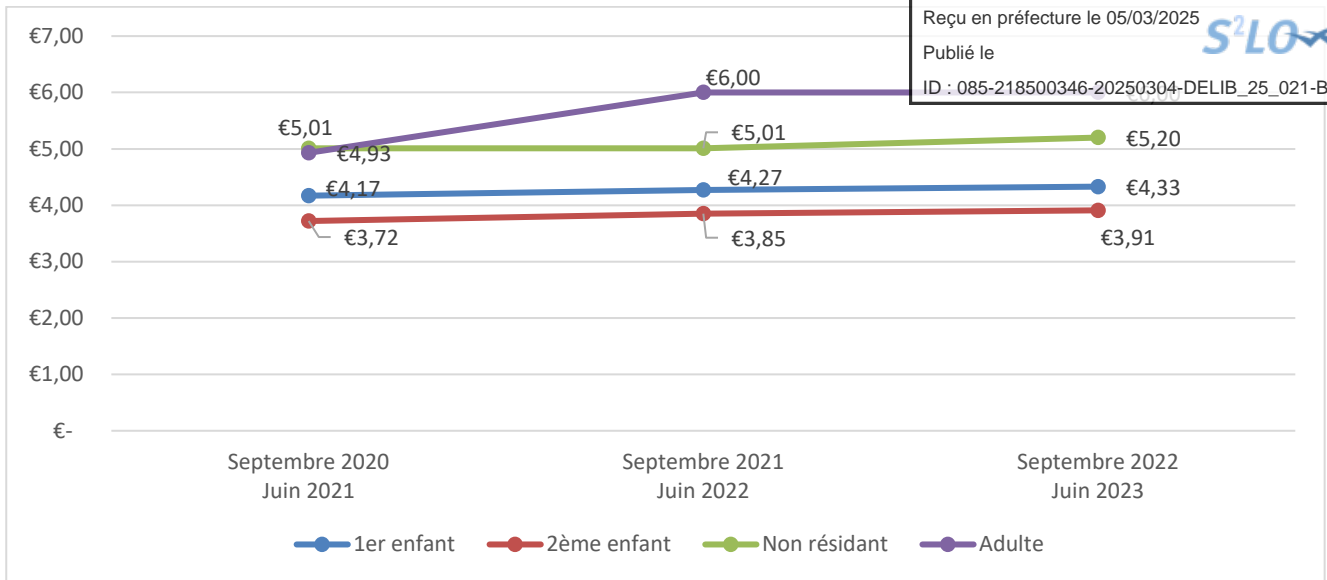
	2021	2022	2023	2024
Rang DSR cible Bournezeau	1 923	1 874	2 707	3 066

### L'évolution des produits des services de la Commune

Les principaux produits des services de la Communes sont issus de la facturation de la restauration scolaire majoritairement et des locations immobilières.

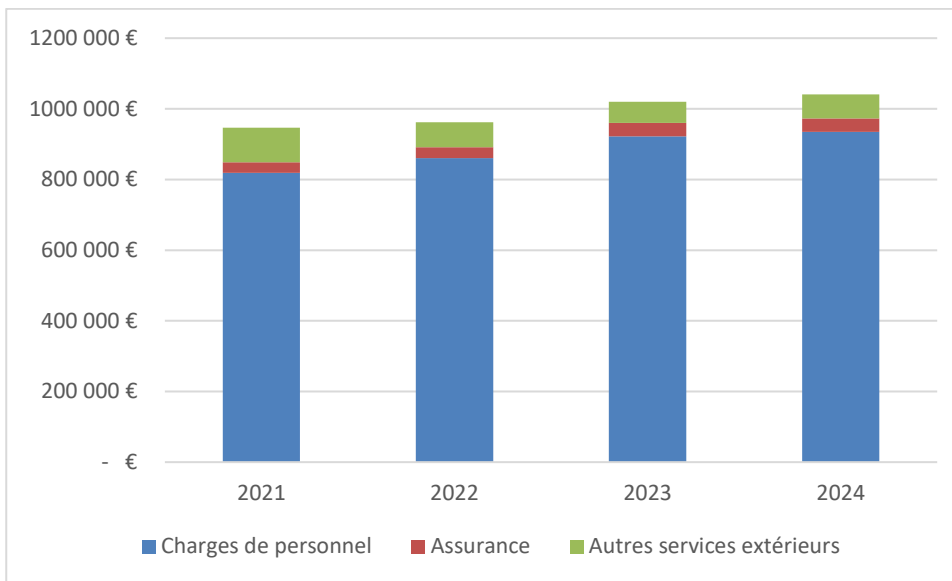


L'évolution des tarifs de la restauration scolaire s'effectue depuis septembre 2020 par année scolaire. La rentrée scolaire 2023 marque un nouveau tournant avec la prise en compte non plus du nombre d'enfants mais du quotient familial.



Tarif	QF > 900	QF > 901 0 1300	QF < 1301	Non résident	Adulte
Septembre 2023/Juin 2024	3,70 €	4,30 €	4,65 €	5,20 €	6,50 €
Septembre 2024/Juin 2025	3,96 €	4,60 €	4,98 €	5,56 €	6,96 €

### L'évolution des dépenses de personnel



### L'évolution des autres charges

	2021	2022	2023	2024
Elus (indemnités, cotisations, formation...)	90 767 €	93 039 €	94 521 €	96 651 €
Service incendie	47 481 €	48 039 €	49 873 €	0 €
Contribution OGEC	134 314 €	126 943 €	135 359 €	138 450 €
Subventions associations et autres	110 708 €	139 920 €	213 457 € <sup>1</sup>	288 666 € <sup>1</sup>
Budgets annexes	29 400 €	39 500 €	44 940 €	30 030 €
CCAS	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Autres	6 917 €	7 122 €	6 706 €	13 669 €
<b>TOTAL</b>	<b>425 587 €</b>	<b>460 563 €</b>	<b>550 856 €</b>	<b>573 466 €</b>

<sup>1</sup> Une vigilance doit être portée dans l'analyse de ce poste qui intègre depuis 2023 un versement au budget annexe lotissement le Haut Bois (75 000 € en 2023 et 150 000 € en 2024).

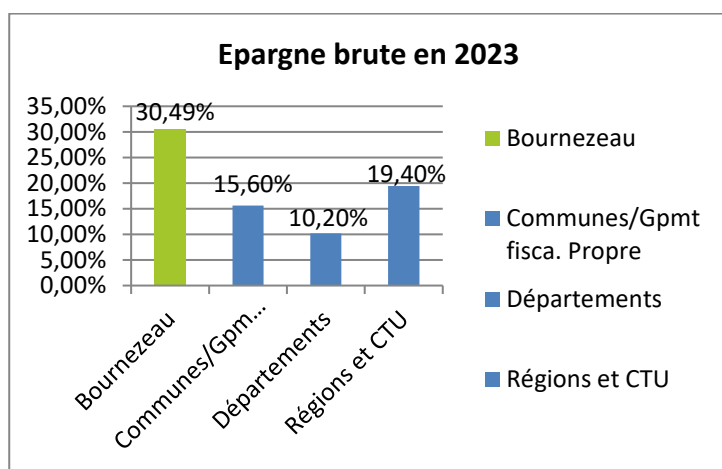


La contribution au service incendie a été transférée à la Communauté de Chantonnay à compter du 1er janvier 2024 (baisse de l'attribution de compensation de près de 50K€).

### L'évolution de l'épargne

L'épargne brute est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement : capacité de la collectivité à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement, à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants. Le taux d'épargne brute est la part de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne nette représente la capacité à investir (hors remboursement de la dette) de la collectivité.

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 183 743 €	3 417 818 €	3 588 273 €	3 655 076 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 154 128 €	2 233 498 €	2 494 180 €	2 647 598 €
Épargne brute	1 029 615 €	1 184 320 €	1 094 093 €	1 007 478 €
Taux d'épargne brute	32,34%	34,65 %	30,49 %	27,56 %
Epargne nette	876 969 €	1 017 246 €	929 728 €	830 677 €



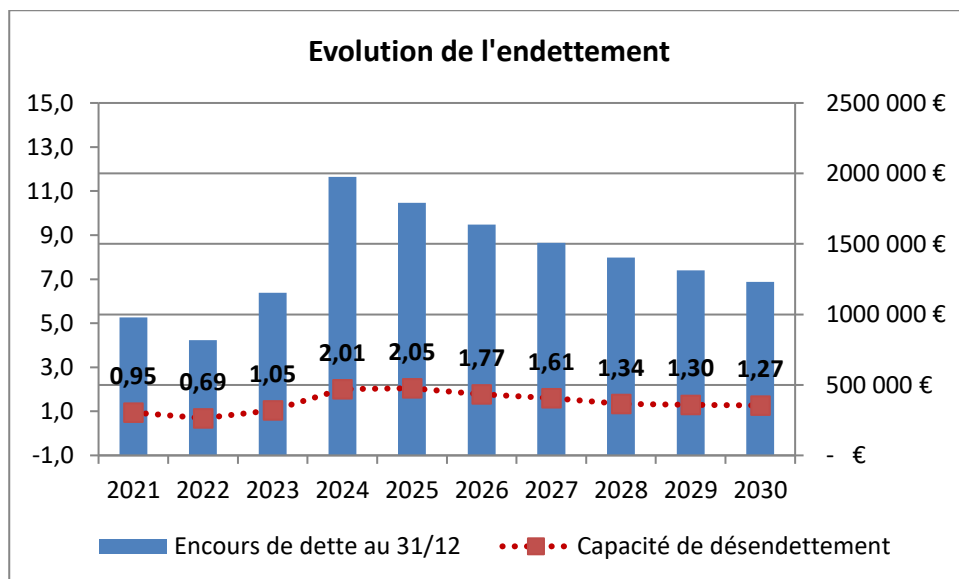
Un taux plus élevé que la moyenne des autres communes.

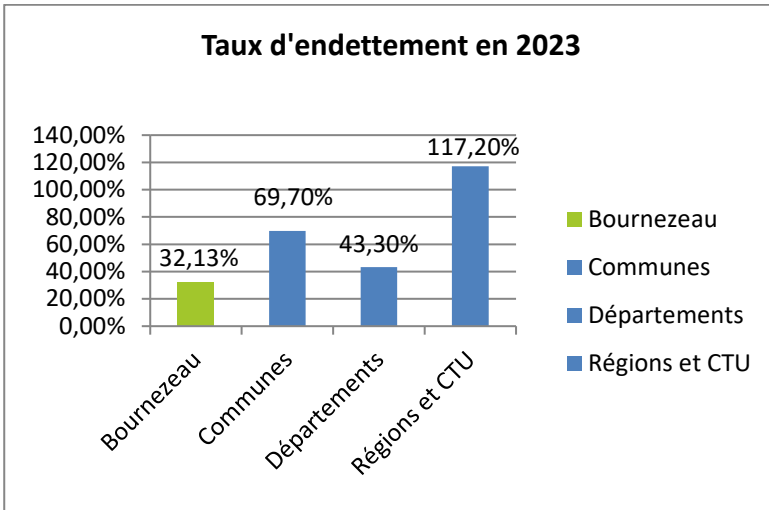
(Source : Les collectivités locales en chiffre 2024 - DGCL – données provisoires)

### La dette

#### L'évolution de la dette

La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacrait toutes ses ressources disponibles.





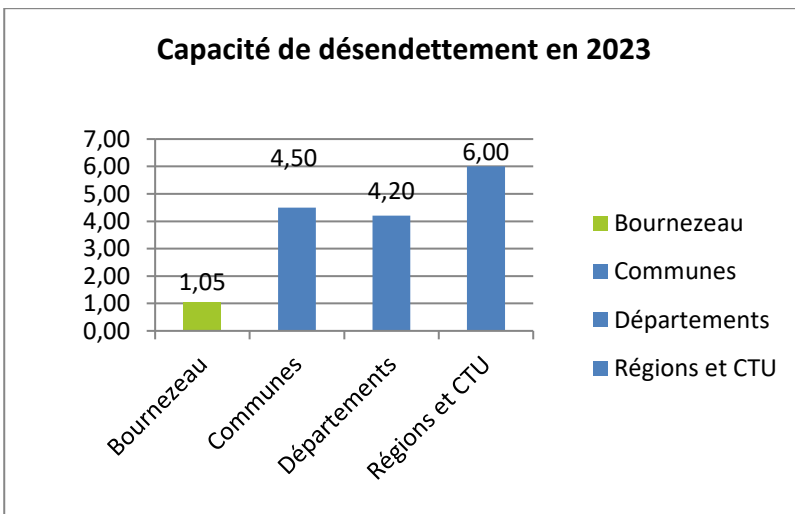
(Source : Les collectivités locales en chiffre 2024 - DGCL – données provisoires)

### L'encours de la dette

L'encours de la dette est le capital restant dû. Le taux d'endettement est l'encours de la dette, divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 31/12	978 544 €	817 213 €	1 152 847 €*	1 976 046 €
Taux d'endettement	31%	24%	32%	54%
Capacité de désendettement	1,0	0,7	1,1	2,0

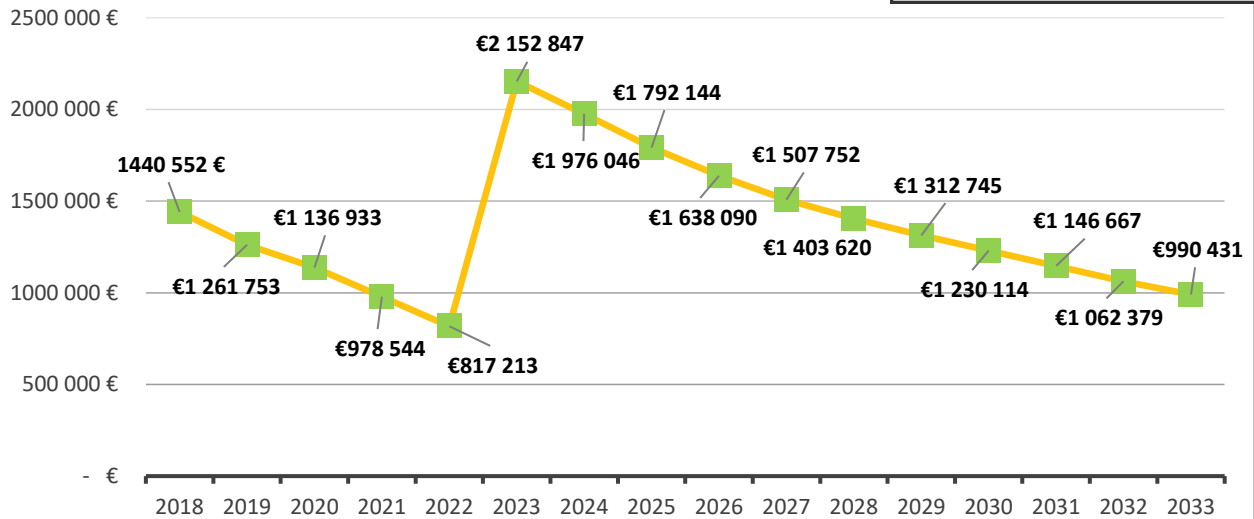
\*1 M souscrit en 2023 mais perçu en 2024



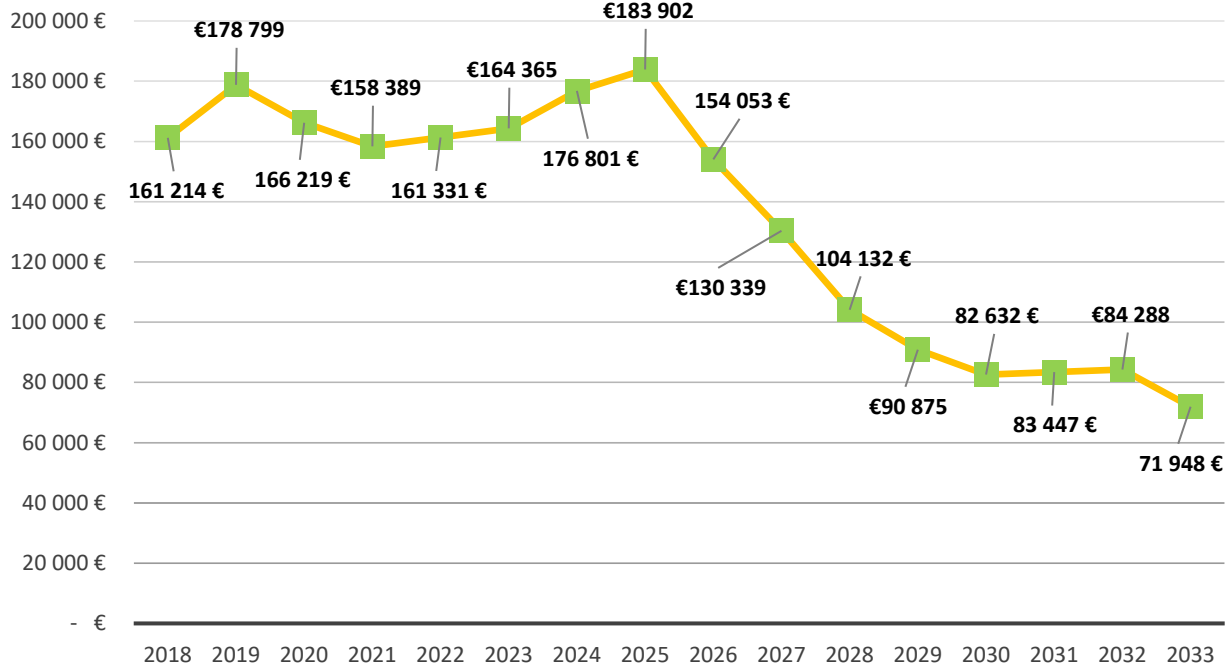
(Source : Les collectivités locales en chiffre 2024 - DGCL – données provisoires)

Une capacité de désendettement inférieure à la moyenne des autres communes.

## Encours de la dette au 31/12



## Remboursement du capital



### L'investissement

Un rappel sur l'évolution de l'investissement depuis 2021 (Attention, ressortent uniquement les dépenses réelles : ce sont toutes les dépenses effectives, les opérations d'ordre ne sont pas intégrées. Ce sont des jeux d'écriture qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes et sont équilibrées.)

Investissement	réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024
Dépenses réelles	1 068 208 €	2 077 730 €	1 435 012 €	3 161 666 €
Recettes réelles	1 406 885 €	1 356 219 €	2 174 267 €	2 272 110 €
Reste à réaliser reporté (rar)	1 173 408 €	426 614 €	267 382 €	264 891 €

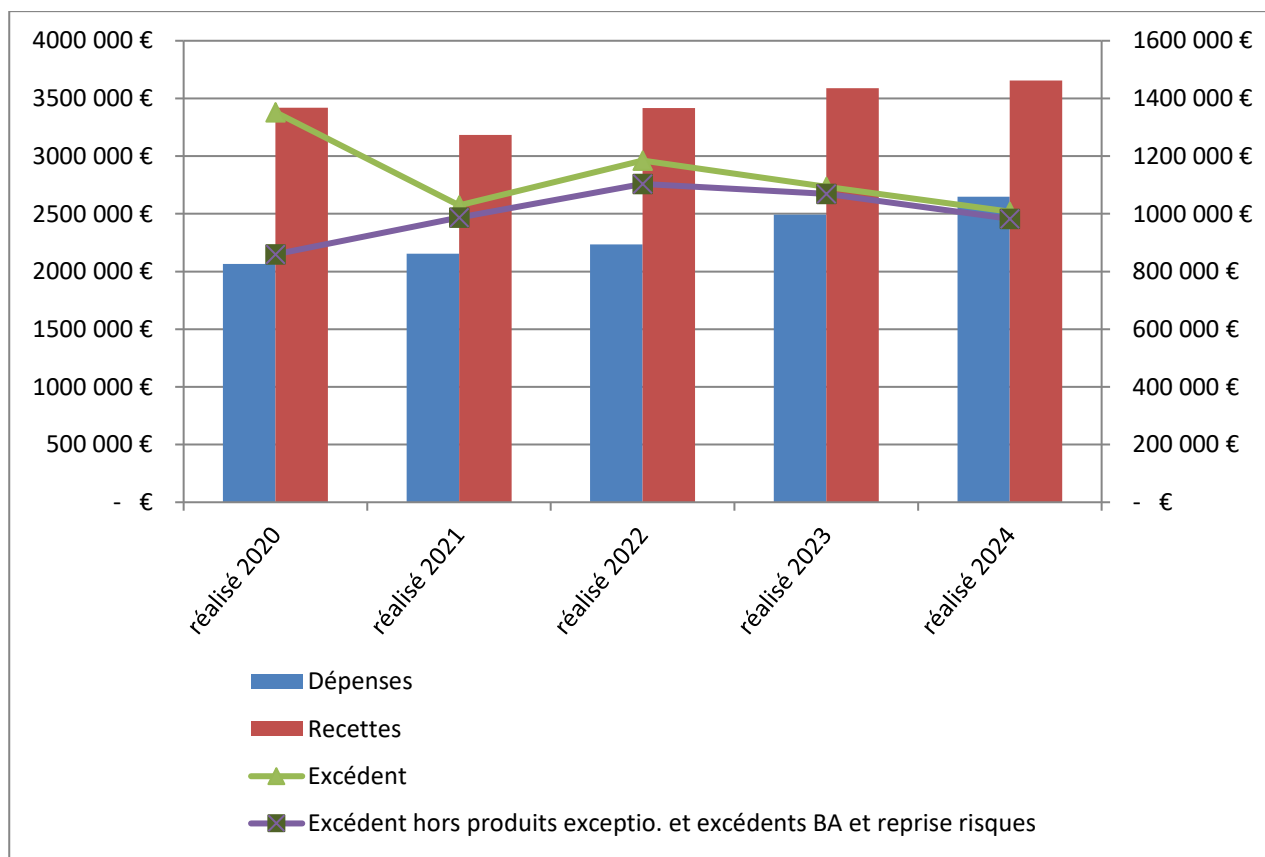
Et par rapport à 2008 :

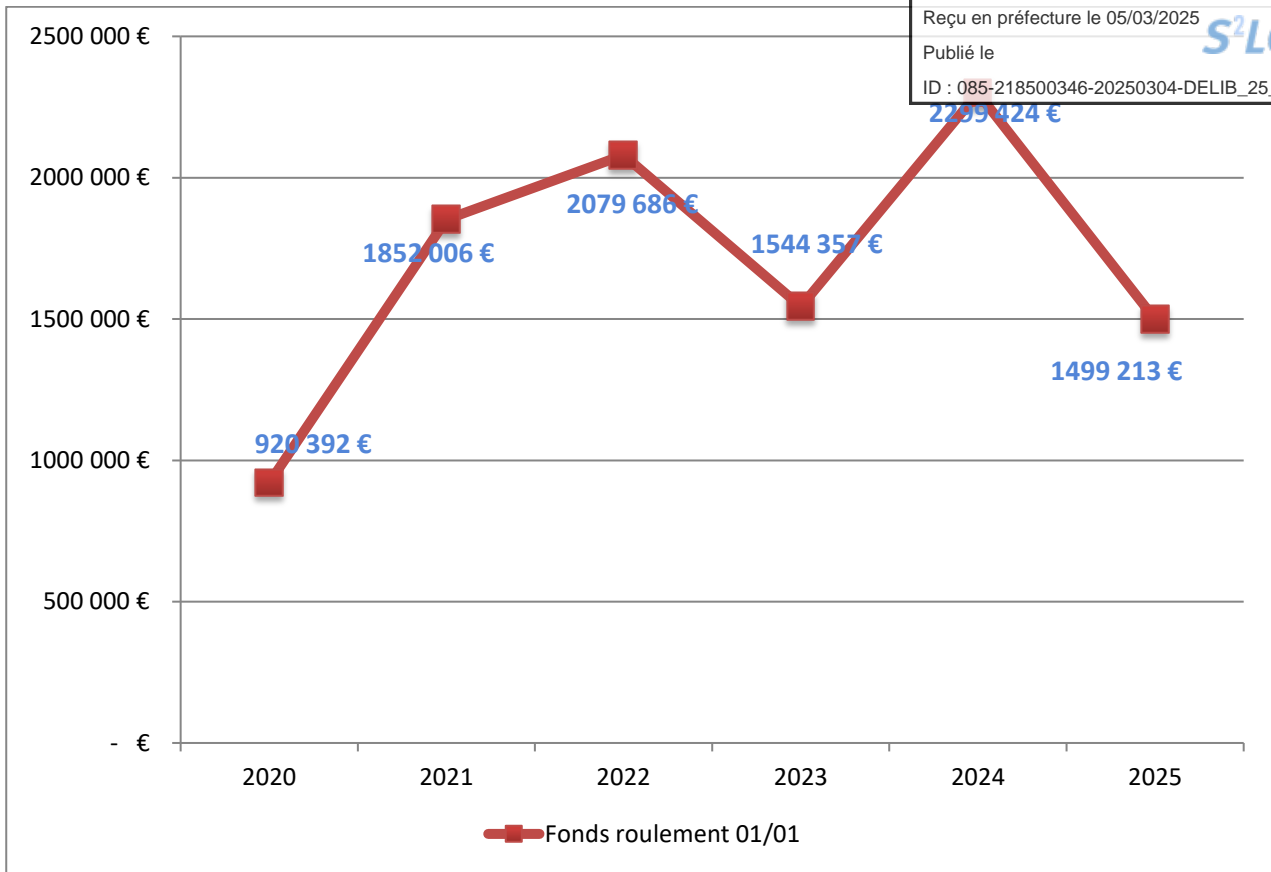
Investissement 2008-2013	7 873 776 €
Investissement 2014-2019 (hors rar)	6 940 555 €
Investissement 2014-2019 (avec rar)	7 656 932 €
Investissement 2020-2024 (hors rar)	8 899 713 €
Investissement 2020-2024 (avec rar)	11 535 015 €

### Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Evolution fonds de roulement	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds roulement 01/01	1 852 006 €	2 079 687 €	1 544 357 €	2 299 423 €	1 499 213 €
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	511 394 €	881 549 €	266 075 €	1 181 291 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 140 612 €	998 137 €	1 078 282 €	918 132 €	





Attention, le fonds de roulement a été régulièrement négatif or il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses !

Attention, la proposition 2025 se compare avec le voté 2024.

Chapitre	Désignation	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	867 072,00 €	802 694,65 €	872 592,00 €
012	Charges de personnel	1 118 584,00 €	1 040 558,97 €	1 068 150,00 €
014	Atténuations de produits	186 775,00 €	185 668,00 €	186 775,00 €
65	Autres charges de gestion courante	615 188,92 €	573 465,94 €	598 812.35 €
66	Charges financières	45 500,00 €	45 124,25 €	69 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	86,08 €	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	- €
<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 834 119,92 €</b>	<b>2 647 597,89 €</b>	<b>2 796 329.35 €</b>
042	Opération d'ordre entre section	250 000,00 €	204 637,83 €	250 000.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>3 084 119,92 €</b>	<b>2 852 235,72 €</b>	<b>3 046 329.35 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	745 206.38 €	- €	858 027.99 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 829 326,30 €</b>	<b>2 852 235,72 €</b>	<b>3 904 357.34 €</b>

### Mémo

011 : fournitures, fluides, affranchissement, téléphone, assurances, prestations de service, maintenance, impôts...

012 : charges de personnel et assurance du personnel

014 : reversement calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle (FNGIR).

65 : indemnités élus, service incendie, subventions aux associations, contribution obligatoire école privée, versement aux budgets annexes

66 : paiement des intérêts

68 : provision pour risque

### Charges à caractère général (011)

Le budget 2025 (pour les dépenses réelles) est en légère hausse par rapport au budget voté en 2024 (+1.96 %), cette hausse étant accentuée si on considère le budget réalisé 2024 (+36.88 %).

#### 60 - Achats et variation des stocks

Le marché concernant la fourniture d'électricité et de gaz a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une baisse des tarifs pour l'électricité (article 60612) mais une hausse significative des taxes. L'amortisseur électrique n'a pas été reconduit en 2024.

Pour ce qui relève des combustibles (article 60621), la hausse du prix du gaz vient impacter les dépenses.

Une augmentation est prévue en 2025 prenant en compte l'augmentation des tarifs ainsi que la nouvelle mairie. L'action « plantations » pour un montant total de 7 101.24 € impacte fortement en 2024 le compte 60628 « autres fournitures non stockées » mais elle n'est pas renouvelée en 2025.

#### 61 - Services extérieurs

Pour les contrats de prestations de service (article 611), il s'agit principalement de la restauration scolaire.

Le coût du prestataire RESTAUVAl augmente par rapport à 2024 en raison des hypothèses suivantes : une légère hausse de repas est anticipée et une hausse du coût du prestataire.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de repas	47 008	44 640	44 140	44 736	
Montant TTC	110 614 €	101 678 €	112 186 €	115 313 €	117 200 €
Evolution des prix au 1/09/N	- 11.41 % *	+ 17.28 %	+ 5.58 %	+ 2.79 %	
Evolution de nb des repas / N-1*	+ 11 507	- 2 368	- 461	- 391	

\* la mise à disposition de l'agent de restauration n'est plus à la charge du prestataire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 mais pris en charge intégralement par la collectivité, d'où cette baisse des tarifs en 2021.

Sur ce même compte, se retrouve également la prestation de balayage des rues : 10 736 € mandatés en 2024 suite à la mise en place du nouveau marché (dépôt de bilan de l'ancien prestataire). En 2023, environ 2000 € ont été mandatés pour des prestations allant de janvier à septembre.

Le poste des locations immobilière (article 6132) est en nette hausse en 2024 puisqu'en raison des travaux mairie, la mairie et la bibliothèque et les archives mobilisent des modulaires gérés en location : 58 360 € pour une année complète (en 2023 étaient comptabilisés 10 mois pour la mairie et bibliothèque et 12 mois pour les archives soit 50 700 €). En 2025, la location des modulaires mairie + archives sera résiliée au 31 mars, soit 9 mois de location en moins par rapport à 2024 (-29 970 €).

Le poste des locations mobilières (article 61358) se maintient en 2024 et en 2025.

Pour ce qui relève de l'entretien des terrains (article 61521), les dépenses sont en hausse en 2024 : en effet du broyage de déchets a été réalisé pour 11 232 € (8 820 € réalisés en 2023) et sera prévu à hauteur de 15 000 € en 2025 (criblage et broyage). Le traitement des peupleraies prévues en 2024 mais non réalisé est reporté en 2025 pour 1700 € (traitement peupleraie à côté de la MFR).

Concernant l'entretien des bâtiments (articles 615221 et 615228), de nombreux travaux ont notamment été réalisés à l'école en 2024 (peinture murs, remplacement porte, moteurs volets roulants, ...) pour 22 000 € environ ainsi que le bâchage de la maison de maître.

Les crédits pour 2025 sont prévus à la hausse (+ 9 000 €). Des travaux relatifs au système de chauffage à la salle omnisports sont en effet à entreprendre et le chauffage à l'école publique est à retravailler.

La voirie (article 615231) avec le PATA majoritairement (25000 €) et de l'élagage/essouchage (6800 €) est en légère hausse en raison de la prévision de la réactualisation des prix du marché PATA et de l'entretien des sentiers de randonnée qui n'était plus externalisé depuis 2020 (soit 3200 €).

Le poste relatif à l'entretien de matériel (articles 61551 et 61558) est maintenu. Ce poste intègre également une enveloppe de 3000 € pour la réparation de poteaux incendie.

Les contrats de maintenance (article 6156) sont en hausse, notamment en raison de la hausse des tarifs mais aussi de la passation de nouveaux contrats liés à l'exploitation du site mairie (ascenseur).

Le poste consacré aux assurances (article 6161) s'inscrit dans la continuité de 2024. Tout comme en 2024 (chantier mairie), une multirisques chantier va être contractée pour les travaux de la médiathèque (estimation à 6 000 €).

Tout comme en 2024, une assurance dommage ouvrage (DO) va être souscrite en 2025 (article 6162) pour un montant total estimé à 40 000 € pour les opérations commerces et médiathèque. Cette assurance est gérée en charges constatées d'avance sur 10 ans.

Le montant des versements à des organismes de formation (article 6184) est revu légèrement en hausse en 2025, notamment pour permettre la réalisation d'une formation du service affaires scolaires pour lequel la Commune peine à mettre en place des formations avec le CNFPT. Pour mémoire la Commune propose également une participation financière aux agents dans le cadre du compte personnel formation.

## 62 – Autres services extérieurs

Des honoraires d'avocat ont été versés en 2024 (article 6227) suite à différents recours. Une nouvelle provision est inscrite en 2025 pour 2 dossiers non clôturés.

Les frais de transport (article 6245) sont prévus à la hausse : il s'agit du transport scolaire pour la piscine. Seulement 4 trajets A/R en 2024 (380 €), mais 32 A/R estimés en 2025 (3 140 €). Une légère hausse du prix du trajet a été prise en compte à partir de septembre 2025.

Le poste consacré aux divers services extérieurs (article 6288) est proposé légèrement à la baisse.

Contrairement à 2024, la mission d'archivage avec le CDG a été réalisée (6 400 €) à plus fin. En revanche, la destruction des archives est à prévoir en 2025 (1 000 € estimés) ainsi que la location de véhicules pour la continuité de 2024.

Dans le cadre de la cession prévue de terrains, la Commune prévoit des frais d'enquête publique et de bornage.

### Charges de personnel (012)

Le budget 2025 s'inscrit en baisse par rapport au budget voté 2023 (-4,51% et +3% si l'on considère le réalisé).

Les dépenses étant anticipées :

- Participation employeur à la prévoyance (maintien de salaire) estimée à 6 800 €
- Recours au personnel extérieur prévisionnel en diminution avec ainsi moins de charges pour la Commune
- Des postes ponctuellement vacants (DGS, DST, agent de gestion de salle...) engendrant ainsi une baisse des dépenses

La moyenne des salaires des agents titulaires de la Commune, charges patronales comprises, est de 25,66 € de l'heure.

L'assurance des risques statutaires des agents (article 6455) est prévue à hauteur de 37 152 € (pour rappel, une franchise de 15 jours ferme en maladie ordinaire s'applique pour l'ensemble des agents).

### Atténuations de produits (014)

Les atténuations de produits inscrites au budget 2025 sont relatives majoritairement à la contribution au FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources). Pour mémoire, le FNGIR a été pensé afin de compenser chaque catégorie de collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

### Autres charges de gestion courante (65)

Les dépenses affectées aux formations élus (article 65315) sont en hausse : chaque année, la réglementation impose de consacrer un pourcentage spécifique à la formation des élus ainsi que de reporter le solde non consommé de l'année précédente : report crédits non consommés (article L. 2123-14) + 2% enveloppe théorique indemnités élus.

Pour ce qui relève du service incendie, pour mémoire la compétence liée au financement du SDIS a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette contribution n'est donc plus due par la Commune mais entraîne un transfert de charges prélevé sur les attributions de compensation (montant 2023 soit 49 873.20 €).

Les autres contributions obligatoires (article 6558) sont stables avec la participation à l'OGEC Saint André qui se maintient, le coût d'un élève passant cependant de 760.72 € en 2024 à 796.35 € en 2025 (mais une baisse du nombre d'élèves). Cette augmentation est principalement due aux charges de fonctionnement.

Les subventions à caractère administratif vers les budgets annexes salle du Mitan et Camping (article 65736221) sont en baisse en comparaison avec l'année précédente : 55 850 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations (article 65748) sont prévues légèrement à la baisse. En effet, une subvention exceptionnelle de 4 000 € a été versée en 2024 pour l'USBSH pour les travaux de réhabilitation des locaux du foot et de 800 € à la Cie la Folie de l'Ange pour les 20 ans de l'association.

La subvention au budget annexe le lotissement du Haut Bois de 150 000 € (75 000 € en 2023) est maintenue en 2025.

Une aide financière de 1 000 € sera versée à l'AMF pour l'archipel Mayotte suite au passage du cyclone.

### Charges financières (66)

Il s'agit du paiement des intérêts d'emprunt.

### Dotations aux amortissements et provisions (68)

Les provisions inscrites constituent une opération d'ordre semi-budgétaire se traduisant au budget uniquement par une dépense de fonctionnement (la dotation). Il s'agit d'appliquer un principe de prudence dans le cadre d'un risque identifié.



Chapitre	Désignation	BP + DM 2024	Réaïse 2024	DF 2025
013	Atténuations de charges	12 650,00 €	21 778,45 €	5 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	293 710,00 €	264 780,35 €	300 210,00 €
73	Impôts et taxes	303 956,80 €	314 053,28 €	303 956,80 €
731	Fiscalité locale	1 659 906,00 €	1 707 896,53 €	1 744 427.54 €
74	Dotations, subventions et participations	1 267 400,50 €	1 281 999,77 €	1 294 259,00 €
75	Autres produits de gestion courante	37 500,00 €	40 068,57 €	32 500,00 €
76	Produits financiers	3,00 €	4,64 €	4,00 €
77	Produits spécifiques	- €	494,34 €	- €
78	Reprise sur provisions	24 000.00 €	24 000.00 €	- €
<b>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 599 126,30 €</b>	<b>3 655 075,93 €</b>	<b>3 680 357.34 €</b>
042	Opération d'ordre entre section	30 200,00 €	30 144,09 €	24 000,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>3 629 326,30 €</b>	<b>3 685 220,02 €</b>	<b>3 704 357.34 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 829 326,30 €</b>	<b>3 885 220,02 €</b>	<b>3 904 357.34 €</b>

013 : remboursements sur rémunération du personnel  
 70 : facturation restauration scolaire, remboursement des budgets annexes  
 73 : TH, FB, FNB, fonds de péréquation intercommunal, taxes additionnelles aux droits de mutation...  
 74 : dotations d'Etat (forfaitaire, solidarité rurale...)  
 75 : revenus des immeubles et excédent clôture budgets annexes  
 77 : produit des cessions (vente terrain)

**Atténuation de charges (013)**

Ce poste est prévu en baisse en raison des remboursements des arrêts qui sont prévus à la baisse.

**Produits des services, du domaine et ventes (70)**

Il s'agit majoritairement de la facturation cantine aux familles.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes est facturée chaque année et estimée pour 2025 à 76 000 €, en baisse par rapport à 2024 car le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2024 (-6 500 €).

**Impôts et taxes (73)**

Une augmentation des taux de 1,81% est prévue en 2025.  
 La revalorisation nominale des bases calculée en fonction de l'indice des prix harmonisés à la consommation est en 2025 de 1,017 (le coefficient était de 1,039 en 2024).

Année	2021	2022	2023	2024	2025
coef maj valeur locatives	1,002	1,034	1,071	1,039	1,017

### Dotations, subventions et participations (74)

La dotation forfaitaire peut faire l'objet d'un calcul précis permettant d'anticiper le montant qui sera versé à la Commune. Cette dotation est impactée par la part dynamique de la population. Elle sera donc en augmentation de 1 444 €.

L'estimation de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de péréquation est malaisée puisque que les bases de calcul pour l'année 2025 sont partiellement connues. Néanmoins, une hausse est escomptée compte tenu de l'abondement du fonds par l'Etat.

Pour mémoire, à compter de 2024, la Communauté de Communes verse une partie de son fonds de concours en fonctionnement (30 503 €).

### Autres produits de gestion courante (75)

Les revenus des immeubles sont estimés en légère baisse (loyer LOISEAU maison de la santé jusqu'au 31/5/2015 : - 2 260 €).

En 2024, le loyer de la fleuriste « Le temps d'un bouquet » a été titrée pour une année entière (1 seul mois en 2023) et une régularisation a été effectuée sur le loyer de l'autocommutateur Orange (révision non effectuée depuis 2005, soit + 917 €).

En 2025, les résultats du budget annexe « assainissement » seront intégrés par décision modificative au budget principal après le vote du CA (non prévu sur le BP 2025 pour le moment). L'estimation à ce jour est la suivante :

- Résultat de la section d'investissement : - 38 981.61 €
- Résultat de la section de fonctionnement : + 430 618.53 €

### Produits spécifiques (77)

Sur ce chapitre ne reste que, depuis le passage en M57, les mandats annulés sur exercices antérieurs et les produits de cession (crédits prévus au budget en investissement, chapitre 024).

Les autres charges ont été basculées sur le chapitre 75.

### Reprises sur amortissements et provisions (78)

Une reprise de provision d'un montant de 24 000 € a été effectuée sur le compte 6488 correspondant aux sommes provisionnées en 2021 et 2022. La reprise de cette provision a été titrée en parallèle en recettes (compte 7815).

## Le budget d'investissement en 2025

### Les dépenses

Désignation		BP 2024 + RAR 2023 + DM	Réalisé 2024	RAR 2024	AP-CP 2024	BP 2025	BP + RAR + AP/CP
20	Immobilisations incorporelles	26 946,04 €	7 960,00 €	- €	- €	19 250,00 €	19 250,00 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipements	5 260 229,56 €	2 976 904,63 €	264 891,36 €	1 169 199,57 €	3 134 294,89 €	4 568 385,82 €
Total dépenses d'équipements		5 287 175,60 €	2 984 864,63 €	264 891,36 €	1 169 199,57 €	3 153 544,89 €	4 587 635,82 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €			- €	- €
16	Remboursements d'emprunts	179 175,00 €	176 801,26 €			190 175,00 €	190 175,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 466 350,60 €</b>	<b>3 161 665,89 €</b>	<b>264 891,36 €</b>	<b>1 169 199,57 €</b>	<b>3 343 719,89 €</b>	<b>4 777 810,82 €</b>
040	Opérations d'ordre	30 200,00 €	30 144,09 €			24 000,00 €	24 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	685 870,00 €	581 980,19 €			521 000,00 €	521 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>716 070,00 €</b>	<b>612 124,28 €</b>			<b>545 000,00 €</b>	<b>545 000,00 €</b>
001	Solde d'investissement reporté	- €	- €			- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>		<b>6 182 420,60 €</b>	<b>3 773 790,17 €</b>	<b>264 891,36 €</b>	<b>1 169 199,57 €</b>	<b>3 888 719,89 €</b>	<b>5 322 810,82 €</b>

## Détail des opérations

- **N°100 le Vieux Château** : une somme de 36 000 € est prévue pour une rénovation de la maison de maître.
- **N°102 Cimetières** : des plantations sont envisagées dans le cimetière de Bournezeau pour un montant estimé de 1 500 €.
- **N°103 Matériels divers** : du matériel informatique est prévu à hauteur de 6 600 €. L'acquisition d'un tracteur pour le service voirie est également prévue pour 135 240 €. Le renouvellement de petits matériels pour les différents services Administratif, Techniques et Affaires Scolaires s'élève à 10 000 €.
- **N°104 Bâtiments** : les études concernant la Maison de la Santé se poursuivent et les travaux sont envisagés à hauteur de 171 360 €. Une somme est également inscrite d'un montant de 20 000 € pour des travaux divers bâtiments.
- **N°105 Voiries** : sont programmés : des pré-études sur diverses rues pour un montant total de 30 000 € et des réfections de voiries rurales pour 133 000 € et de plusieurs passerelles (27 480 €).
- **N°110 Bibliothèque** : sont reportés sur 2025 les crédits non utilisés de 2024 concernant les études pour la médiathèque gérée en autorisation de programme. Il est prévu en plus les crédits de paiement pour les travaux, le tout pour 896 764,06 €.
- **N°111 Eclairage public** : l'éclairage du terrain de foot sera revu pour un montant estimé de 12 505 €. Une somme est inscrite en prévision de remplacement de candélabres.
- **N°113 Réalisation de commerces** : il est prévu les crédits de paiement concernant les travaux pour la réalisation de commerces et logements gérée en autorisation de programme pour un montant total de 477 792 € (les études restent inscrites sur l'opération n° 132).
- **N°114 Restauration de l'église de Bournezeau** : il est prévu les crédits de paiement concernant les travaux pour la restauration de l'église de Bournezeau gérée en autorisation de programme pour un montant total de 317 470 € (les études restent inscrites sur l'opération n° 119).
- **N°118 Réhabilitation de la Mairie** : sont reportés sur 2025 les crédits non utilisés de 2024 concernant les études et les travaux pour la réhabilitation de la mairie gérée en autorisation de programme. Il est prévu en plus les crédits de paiement pour la poursuite et la fin des travaux ainsi que l'équipement, le tout pour 1 198 173,86 €.
- **N°119 Eglises** : les études relatives à la rénovation de l'église de Bournezeau (tranche 2) se poursuivent et une somme complémentaire de 13 000 € est inscrite pour de nouveaux diagnostics.
- **N°129 Ecole** : il est prévu l'acquisition de divers matériels pour un montant estimé à 9 350 €.
- **N°132 Aménagements urbains divers** : les études relatives à l'aménagement de la place de la Mairie se poursuivent, un ajustement sera réalisé à hauteur de 20 117 € et les travaux qui en résultent sont programmés pour 499 402 €. Les études concernant la réalisation de commerces sont maintenues sur cette opération et complétées pour un montant de 29 897 €. L'acquisition d'une table de ping-pong extérieure est envisagée sur Saint Vincent Puymaufrais et estimée à 2 000 €.
- **N°142 Restauration Scolaire** : sont programmés des acquisitions de matériel (3 500 €).
- **N°146 Accueil de Loisirs** : une baie informatique sera mise en place pour 2 000 €.
- **N°74 Sports** : les études pour la création d'un terrain de tennis continuent et les travaux correspondants sont planifiés pour 182 900 €. Les études concernant les vestiaires foot se poursuivent.
- **N°97 Réserves foncières** : une provision de 19 000 € est prévue dans le cadre d'acquisitions diverses.

[Les recettes](#)

	Désignation	BP 2024 + RAR 2023 + DM	Réalisé 2024	RAR 2024	AP-CP 2024	BP 2025	BP + RAR
13	Subventions d'investissement	682 896,55 €	111 201,55 €	- €	577 506,00 €	- €	577 506,00 €
16	Emprunt et dette	1 432 024,82 €	1 000 000,00 €	- €	- €	1 372 064,33 €	1 372 064,33 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes d'équipements		2 114 921,37 €	1 111 201,55 €	- €	577 506,00 €	1 372 064,33 €	1 949 570,33 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 168 132,13 €	1 160 908,08 €			1 227 984,30 €	1 227 984,30 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €			- €	- €
024	Produits de cession	37 000,00 €				50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 320 053,50 €</b>	<b>2 272 109,63 €</b>	<b>- €</b>	<b>577 506,00 €</b>	<b>2 650 048,63 €</b>	<b>3 227 554,63 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	745 206,38 €				858 027,99 €	858 027,99 €
040	Opérations d'ordre entre sections	250 000,00 €	204 637,83 €			250 000,00 €	250 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	685 870,00 €	581 980,19 €			521 000,00 €	521 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 681 076,38 €</b>	<b>786 618,02 €</b>			<b>1 629 027,99 €</b>	<b>1 629 027,99 €</b>
001	Solde d'investissement reporté	1 181 290,72 €				466 228,20 €	466 228,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 182 420,60 €</b>	<b>3 058 727,65 €</b>	<b>- €</b>	<b>577 506,00 €</b>	<b>4 745 304,82 €</b>	<b>5 322 810,82 €</b>

Résultat 2024	- 715 062,52 €
Solde d'investissement reporté 2023	1 181 290,72 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>466 228,20 €</b>